CTE – 013M C.P. – Première liste des indicateurs de développement durable

MÉMOIRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMENTAIRES DE L'UPA SUR LA PREMIÈRE LISTE D'INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SEPTEMBRE 2009

ISBN 978-2-89556-096-8 DÉPÔT LÉGAL, 3^E TRIMESTRE 2009 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

TABLE DES MATIÈRES

| PRÉSENTATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES | 1 |
|---|---|
| INTRODUCTION | 2 |
| SUPERFICIE DU TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE | 2 |
| ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS | 3 |
| TENDANCE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES | 4 |
| PROPOSITION DE DEUX INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES | 4 |
| Autosuffisance alimentaire | |
| Part relative des énergies renouvelables | 6 |
| CONCLUSION | 7 |

L'Union des producteurs agricoles

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture et de la forêt privée.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal La Terre de chez nous, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'action collective du syndicalisme agricole et forestier a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'OMC, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation UPA Développement international.

Réunis au sein de leur Union, les 42 640 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, plus de 600 millions de dollars dans l'économie du Québec. Les 35 000 producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 8 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de quelque 450 millions, contribuant ainsi aux 16 000 emplois que génère l'industrie forestière en région.

Dans la même veine, plus de 30 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à quelque 60 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois dépense près de six milliards de dollars pour assurer le fonctionnement de ces entreprises. Autant d'argent qui fait tourner la roue de l'économie et qui assure la prospérité du Québec rural.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

INTRODUCTION

L'UPA a pris connaissance du document de consultation publique proposant une première liste d'indicateurs de développement durable. D'entrée de jeu, nous tenons à réitérer notre appui à la démarche de développement durable; nous considérons en effet opportun l'idée de se doter d'indicateurs capables de nous renseigner sur l'évolution de la situation au Québec et, espérons-le, des progrès réalisés à la suite de nos efforts collectifs.

À cet égard, le choix des indicateurs proposés nous apparaît être le fruit d'un exercice rigoureux et cohérent inspiré des expériences étrangères en ce domaine. Aussi, puisque nous ne prétendons pas être des spécialistes en cette matière, nous nous limiterons à commenter trois d'entre eux nous concernant plus particulièrement, c'est-à-dire la superficie du territoire zoné agricole, l'état des écosystèmes forestiers et la tendance des températures moyennes annuelles. Enfin, nous proposerons d'étudier la pertinence d'inclure deux nouveaux indicateurs à cette première liste, l'un destiné à évaluer le degré d'autosuffisance alimentaire du Québec et l'autre concernant la consommation d'énergie renouvelable.

SUPERFICIE DU TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE

Il est heureux de retrouver un indicateur s'intéressant à la pérennité du territoire zoné agricole, lequel représente un patrimoine collectif non renouvelable nécessaire à la réalisation des activités agricoles et, par conséquent, à la production de nourriture. Sa conservation est pour ainsi dire fondamentale. C'est ce qui explique pourquoi la protection du territoire agricole fait l'objet d'un large consensus parmi les Québécois. Ce dernier constitue en outre un atout majeur pour le développement économique du Québec.

Toutefois, l'indicateur proposé pour rendre compte de l'état de ce patrimoine, soit la superficie du territoire zoné agricole par région administrative, ne permet pas véritablement d'appréhender l'importante pression exercée sur celui-ci. En ne considérant que le nombre total des hectares zonés sans égard à la superficie réellement disponible pour l'agriculture, l'indicateur pourrait même s'avérer trompeur.

Les sols à haut potentiel ne représentent que 2 % du territoire québécois et continuent néanmoins de subir les effets de l'urbanisation et de l'industrialisation. Or, malgré l'empiétement urbain et la destruction de sols parmi les meilleurs existants au Québec, le nombre d'hectares zonés est demeuré relativement stable depuis 1996, comme en font foi les données de l'ISQ présentées dans le document de consultation du MDDEP. Cette donnée faussement rassurante inclut toutefois les superficies perdues au profit d'autres usages que l'agriculture, mais toujours incluses à la zone agricole. On assiste, année après année, à leur accroissement à l'intérieur même du territoire zoné agricole qui, bien qu'encore zoné, n'en est pas moins perdu pour l'agriculture.

Selon les données dans les rapports annuels de la CPTAQ, 44 286 hectares ont été consentis depuis I 994 à l'implantation et l'agrandissement d'usage non agricole à l'intérieur du territoire zoné agricole. C'est en moyenne près de 3 200 hectares par année. Il s'agit de superficies irréversiblement perdues au profit d'usage résidentiel, industriel, commercial, de l'exploitation des ressources, d'utilité publique ou pour le transport d'énergie.

Considérant ce qui précède, il serait nécessaire de soustraire de la superficie du territoire zoné agricole celles allouées à d'autres usages que l'agriculture pour obtenir un portrait plus réaliste de la situation. Un tel indicateur cadrerait mieux avec l'objectif de fournir une mesure de la richesse que nous voulons léguer aux générations futures. Il ne suffit pas ici de transmettre un nombre d'hectares zonés, mais bien un capital de sols productifs et fertiles aux activités agricoles.

ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

En raison de leur importance relative sur le territoire et de leur rôle dans l'économie québécoise, le bon état des écosystèmes forestiers est crucial. Ceux-ci assurent la livraison de multiples biens forestiers et services environnementaux pour le Québec. Nous souscrivons donc à l'intention de l'État québécois d'en suivre son évolution par le biais d'indicateurs de développement durable.

Le volume marchand et la superficie productive totale procurent un portrait très partiel de l'état des écosystèmes forestiers du territoire. Évidemment, aucun critère ou indicateur ne peut définir à lui seul la gestion durable. Ils doivent être analysés dans leur ensemble. À cet effet, le suivi de l'état des écosystèmes forestiers exige la présence de plusieurs indicateurs. Nous comprenons que chaque ministère sera responsable d'en suivre une liste plus exhaustive et propre à son plan d'action lié à la stratégie gouvernementale de développement durable.

Dans le cadre de l'évaluation des progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable, il nous apparaît néanmoins plus approprié d'évaluer sa capacité à utiliser judicieusement ses ressources naturelles. À cet égard, nous proposons les indicateurs suivants :

- le prélèvement des ressources naturelles versus la capacité de renouvellement de l'écosystème;
- les revenus de l'État tirés de la vente des ressources naturelles versus leur valeur économique.

Ces deux indicateurs prennent la forme d'un pourcentage.

Le MRNFQ compile déjà la récolte annuelle des ressources forestières et la possibilité de récolte de celles-ci pour assurer le renouvellement des écosystèmes forestiers. Il compile également les revenus tirés de la vente des ressources forestières. Un effort serait nécessaire pour évaluer la valeur économique des ressources forestières, ce qui serait souhaitable dans un contexte de développement durable. Il est difficile de prétendre à une utilisation durable des ressources d'un écosystème si on n'en connaît pas leur valeur.

_

La valeur économique totale d'un écosystème correspond à la somme des valeurs générées par tous les biens et services produits par l'écosystème. Source : Reveret, J.P. et al. 2008. Réflexions sur les méthodes d'estimation de la valeur économique des pertes d'habitats fauniques. Groupe Ageco pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune : 54 p.

TENDANCE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les changements climatiques qu'ils induisent représentent un enjeu environnemental majeur. Aussi, faut-il à la fois travailler à réduire nos émissions de GES et tenter de s'adapter autant que possible aux changements appréhendés. Or, sans mettre en doute la pertinence de suivre de près l'évolution du climat au Québec (cela est évidemment essentiel pour observer les tendances, anticiper le climat futur et faire le nécessaire pour s'y adapter), l'indicateur relatif à la tendance des températures moyennes annuelles a quelque chose d'incongru au sein de la liste proposée.

Selon notre compréhension, le suivi des indicateurs de développement durable servira essentiellement à mesurer les progrès de la société québécoise et les performances de nos politiques. En fonction des résultats, il nous sera possible d'interagir pour, par exemple, corriger les lacunes observées. Toutefois, dans le cas de l'évolution du climat, le phénomène dépasse largement nos frontières et notre capacité d'influencer le phénomène est plutôt marginale. Même dans l'hypothèse où nous adopterions au Québec des comportements exemplaires en matière de réduction des GES, cela ne suffirait pas à infléchir la tendance observée.

Dans ce contexte, peut-être vaudrait-il mieux un indicateur mesurant notre contribution à l'effort global de réduction des GES, par exemple le nombre de tonnes d'équivalent CO_2 par personne. Cela permettrait de nous renseigner au sujet de l'impact du Plan d'action québécois sur les changements climatiques. Un tel indicateur révèlerait dans quelle mesure les Québécois adoptent des comportements contribuant à la réduction des GES, notamment par une plus grande efficacité énergétique, par l'achat de véhicules moins énergivores ou par une utilisation accrue du transport en commun.

PROPOSITION DE DEUX INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

On s'entend très généralement sur la tripolarité « Économie—Bien-être humain—Environnement » du concept de développement durable. En 1987, le rapport Brundtland proposait une définition du développement durable qui fait encore référence : « un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

De plus, d'autres suggèrent la hiérarchisation des trois éléments clés composant le développement durable, et ce, de la manière suivante :

- la **finalité du développement** : le bien-être humain;
- une condition du développement : le respect de l'environnement;
- un des moyens du développement : le capital financier.

S'il est un besoin actuel qui ne doit pas être compromis pour l'avenir, c'est bien celui de se nourrir sainement. Dès lors, poser la question du développement durable, c'est poser celle de notre capacité à satisfaire des besoins fondamentaux comme celui de l'alimentation, du logement, de l'eau, de l'éducation ou des soins de santé.

Or, malgré l'engagement de la majorité des pays du monde à l'égard du droit à l'alimentation ou du droit à la santé (ex. : Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Pacte international relatif aux droits économíques, sociaux et culturels (1966) et les plus récents Objectifs du Millénaire pour le développement — Réduire de moitié la faim et la pauvreté dans le monde d'ici 2015), la faim accable en 2009 plus d'un milliard de personnes sur la planète. Elle frappe également des pays occidentaux où 9 millions de personnes en souffrent. Aux États-Unis, 21,9 % des enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon le plus récent Bílan Faím de Banques alimentaires Québec, 30,6 % des ménages québécois ont eu recours aux banques alimentaires en 2008 contre 22,4 % en 2007. À l'échelle canadienne, le pourcentage de tous les ménages ayant un revenu d'emploi et recourant à l'aide alimentaire est passé de 11,9 en 2002 à un taux sans précédent de 14,5 % en 2008. À l'inverse, pour la première fois dans l'histoire humaine, davantage de personnes encore, autres que celles criant famine, sont en surcharge pondérale (1,2 milliard) ou souffrent d'obésité (300 millions) à la faveur d'une offre alimentaire débridée, incontrôlée. Tout aussi paradoxalement, 70 % des affamés du monde sont des paysans cultivateurs incapables de tirer un revenu décent de leurs récoltes, exposés qu'ils sont aux prix des marchés mondiaux ouverts à la faveur de la libéralisation du commerce.

Au moment du Rendez-vous québécois pour la souveraineté alimentaire (septembre 2007), l'UPA et 40 autres organisations environnementales, syndicales, consuméristes, municipales, professionnelles ou de sécurité alimentaire du Québec et du Canada convenaient de souscrire à la définition suivante de la souveraineté alimentaire :

Le droit des peuples à subordonner le commerce au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes et le droit à définir leur propre politique alimentaire et agricole de façon à :

- protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable;
- déterminer leur degré d'autonomie alimentaire;
- éliminer le dumping sur leurs marchés.

Sans l'avoir prémédité, cette définition rejoint assez fidèlement les éléments du concept du développement durable et la hiérarchie proposée par plusieurs organisations entre ces éléments constitutifs. La subordination du commerce au droit de produire et de manger sainement colle très bien à cette idée, c'est-à-dire que l'économie et les capitaux doivent demeurer des moyens et non des finalités du développement.

Les indicateurs du développement durable appliqués au secteur de l'alimentation et de l'agriculture, tels qu'ils seront retenus par le gouvernement provincial, devraient donc refléter, selon nous, cette hiérarchie de même que la capacité du Québec à assurer sa sécurité alimentaire et celle des agriculteurs et agricultrices qui se trouvent à la base de cette responsabilité.

Indicateur de l'autonomie alimentaire (ou de l'autosuffisance alimentaire)

Une façon simple de calculer le degré d'autonomie alimentaire consisterait à comparer la valeur totale des aliments achetés au Québec avec celle des produits alimentaires provenant du Québec et vendus au Québec. Cette information est disponible et donnerait une approximation de notre capacité à nous nourrir par nous-mêmes. Cet indicateur serait d'autant plus pertinent qu'il contient par définition une limitation du transport des aliments, l'un des effets montants du commerce alimentaire.

PART RELATIVE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Parmi les grands enjeux liés au développement durable, se trouve celui de la consommation énergétique. Un défi de taille se présente en effet à nous : faire face à la raréfaction des énergies fossiles tout en répondant aux besoins croissants en énergie de même qu'à l'incontournable réduction des GES. Par ailleurs, la consommation d'énergie fossile est néfaste à l'économie québécoise qui est totalement dépendante des importations. Peut-être serait-il opportun, dans ce contexte, de prévoir un indicateur de la consommation d'énergie renouvelable au Québec.

Bien que le Québec se trouve dans une situation très enviable en matière d'utilisation d'énergie renouvelable (peu de régions du monde en consomment une aussi grande part), il n'en demeure pas moins que plus de la moitié de l'énergie consommée chez nous provient de sources fossiles (pétrole, gaz naturel, etc.) Or, autant pour des considérations environnementales qu'économiques, le Québec a intérêt à augmenter la part relative des énergies renouvelables par rapport à l'ensemble de l'énergie consommée. Une substitution d'une partie des énergies fossiles par différentes formes d'énergies renouvelables produites au Québec aurait de multiples bénéfices : réduction des GES, création d'emplois, développement d'une expertise locale, réduction de la dépendance du Québec à l'importation d'énergies fossiles, amélioration de la balance commerciale de la province, etc.

Pour toutes ces raisons ainsi que pour la valeur éducative de cette information auprès de la population, nous croyons qu'il y aurait lieu d'envisager l'inclusion d'un indicateur de la part relative d'énergie renouvelable versus l'énergie totale consommée au Québec.

CONCLUSION

L'UPA approuve la démarche consistant à se doter d'indicateurs pour nous renseigner collectivement du caractère durable de notre développement. Nous considérons par ailleurs que la première liste des indicateurs proposés résulte d'un exercice rigoureux, appuyé notamment sur l'expérience acquise à l'étranger; dans l'ensemble, celle-ci nous apparaît pertinente.

Nous sommes évidemment heureux d'y trouver un indicateur relatif à la protection du territoire agricole. Toutefois, la superficie du territoire zoné agricole est, selon nous, inadéquate pour juger de la pérennité de ce patrimoine. Nous proposons plutôt que cet indicateur prenne en compte la superficie du territoire zoné utilisée à d'autres fins que l'agriculture. Il suffirait donc de soustraire du nombre d'hectares zonés la superficie servant à d'autres usages que l'agriculture.

À l'égard de l'état des écosystèmes forestiers, nous proposons un indicateur jugé plus approprié pour évaluer notre capacité à utiliser judicieusement nos ressources naturelles. C'est dans cet esprit que nous suggérons un premier indicateur du prélèvement des ressources naturelles par rapport à la capacité de renouvellement de l'écosystème ainsi qu'un second relatif aux revenus de l'État tirés de la vente des ressources naturelles par rapport à leur valeur économique.

En ce qui concerne la tendance des températures moyennes annuelles, nous ne croyons pas qu'il s'agit d'un indicateur de notre développement durable puisque le phénomène des changements climatiques dépasse nos frontières. À ce chapitre, nous proposons plutôt un indicateur présentant la quantité de GES émise par habitant.

Nous recommandons enfin l'ajout de deux autres indicateurs à cette première liste, l'un concernant le degré d'autosuffisance alimentaire du Québec et l'autre s'intéressant à la part des énergies renouvelables consommée au Québec.